



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°08-2026

**RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN HUIS CLOS DU STADE PAUL NATALI
À L'OCCASION DU MATCH FC BORGO – AC AJACCIO DU 5 AVRIL 2026**

Le Maire de la commune de BORGO,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code du sport ;

Vu l'organisation du match de football opposant le FC BORGO à l'AC AJACCIO (ACA), prévu le 5 avril 2026 au stade Paul Natali ;

Considérant que cet événement est susceptible de rassembler un nombre important de spectateurs ;

Considérant les risques de troubles à l'ordre public et les enjeux de sécurité liés à la présence de spectateurs ;

Considérant la nécessité de prévenir tout incident et de garantir la sécurité des personnes et des biens ;

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publiques ;

ARRÊTE

Article 1

La rencontre FC BORGO - AC AJACCIO (ACA), qui se déroulera le dimanche 5 avril 2026 au complexe sportif Paul Natali se tiendra à Huis-clos.

Article 2

L'accès au stade est strictement interdit à toute personne, à l'exception des personnels habilités (organisation, sécurité, secours, autorités).

Article 3

Des dispositifs de signalisation et de sécurisation seront mis en place afin de matérialiser cette interdiction.

Article 4

Les forces de l'ordre et les agents de sécurité sont chargés de veiller à l'application du présent arrêté.

Article 5

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Borgo, ainsi que toute autorité compétente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BORGIO, le 30 mars 2026

Le Maire,
DOMINICI Jean

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Borgo, Haute-Corse. The stamp features a central emblem with a lighthouse and the text "MAIRIE DE BORGIO" and "Haute-Corse". A signature in blue ink is written over the stamp.